

Réunion SGAR - TNE OE le 24 janvier 2019

Points actés

Le SGAR adressera une note de recommandations aux services déconcentrés de l'Etat : DREAL et Préfectures.

Compte tenu du constat exprimé par TNE OE d'une région Occitanie saturée en éolien terrestre, non compatible avec ses enjeux environnementaux et économiques (tourisme notamment), la Préfecture de Région :

1. formulera auprès du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable la demande de TNE OE d'une mission d'inspection et d'enquête en Occitanie.

Objet de cette mission : un ensemble de dysfonctionnements invoqués par TNE OE au regard des enjeux effectifs de la transition écologique et énergétique sur le territoire de l'Occitanie, et en particulier :

a) en phase amont des projets :

lenteurs voire refus dans la communication de pièces ; avis émis « sous réserve de » par les instances en amont sans contrôle de la suite apportée à ces réserves ; absence de visibilité du public sur l'agenda d'instruction des dossiers ainsi que sur les orientations prises par les services regroupés autour de l'autorité décisionnaire.

b) en phase intermédiaire :

prorogations de PC non publiées ; refus de prise en compte d'éléments de fait intéressant la protection de l'environnement apparus entre l'autorisation accordée et la purge des éventuels recours ; ignorance d'actes réalisés par des acteurs publics ou privés ressortissant de son pouvoir de contrôle.

c) en phase de chantier :

absence de respect des prescriptions attachées aux autorisations données et absence de publicité sur les dérogations accordées ; absence de soutien apporté à des constatations de dégradations à l'ordre public ; porter-à-connaissance réalisés après travaux cependant acceptés et régularisés a posteriori.

d) en phase d'exploitation :

suivis et contrôles règlementaires non réalisés ou non accessibles au public ; refus de prise en compte d'éléments de droit (permis annulé par le Conseil d'Etat).

2. fera remonter auprès du gouvernement la demande de TNE OE d'un moratoire sur l'éolien terrestre en Occitanie, assorti d'une évaluation complète des effets de celui-ci sur les plans environnemental, humain, économique et social.